

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Service administratif

En période scolaire, du lundi au vendredi,
de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Pendant les vacances, du lundi au vendredi,
de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Bureau de Vie Scolaire

En période scolaire, du lundi au vendredi,
de 7h45 à 17h00, et le mercredi de 7h45 à 12h15
02 52 09 40 87 - viescolaire@clg49stcharles.org



Chers parents,

Préparer une année nouvelle, c'est se projeter sur la base de la précédente avec des éléments nouveaux qui ouvriront de nouvelles perspectives. Ainsi nous avons repensé ce dossier de rentrée en essayant de le rendre le plus accessible possible par simplification des informations qu'il contient.

Cette nouvelle année verra également l'émergence de deux classes d'une 6ème nouvelle, toute orientée vers la formation explicite de la Personne Humaine, en abordant les apprentissages sous l'angle de la relation à soi, à l'autre, à l'environnement, aux savoirs essentiels. Que ce petit dossier vous permette d'avoir accès aux informations essentielles pour préparer au mieux la rentrée 2023, avant de profiter pleinement de vacances que nous vous souhaitons très agréables et ressourçantes.

Très belles vacances et au plaisir de partager l'aventure de l'année à venir.
Bien cordialement.

Thierry LOISEAU

SOMMAIRE

Préparer la rentréeP.1
Informations pratiquesP.1
CDIP.2
ASP.2
AumônerieP.2
Supports numériquesP.3
Participation des parentsP.3

PREPAPER LA RENTREE 2023

Permanence de rentrée

Les livres et cahiers d'activités doivent être obligatoirement récupérés au collège le mardi 29 août de 8h30 à 18h ou le mercredi 30 août de 8h à 13h. Les élèves doivent couvrir leurs livres pour les garder en bon état (ne pas utiliser de couverture adhésive). Si vous n'êtes pas disponible, nous vous demandons de déléguer une personne pour que les livres soient récupérés lors de ces deux jours.

Fournitures scolaires

La liste des fournitures scolaires est jointe à cette circulaire et peut être retrouvée sur le site internet du collège.

Attention, si vous avez commandé un pack de fournitures scolaires au magasin IO BURO, la plupart des articles seront déjà fournis dans votre colis, sauf les effets plus personnels, comme l'agenda, la trousse...

Casiers

Les élèves de 5e, 4e et 3e ont la possibilité d'avoir un casier. La réservation doit se faire via le google forms qui vous a été envoyé par mail sur elyco.

Lors du retrait des livres scolaires, vous pourrez mettre un cadenas sur le casier qui vous sera indiqué par le référent de vie scolaire de votre enfant.

Carnet de suivi scolaire

Il sera remis aux élèves le lundi 4 septembre. Vous trouverez les indications complètes concernant l'organisation et le règlement du collège. Vous devez en prendre connaissance dès le début de l'année, le compléter et le signer.

Mise à jour administrative

Durant l'année scolaire, nous communiquons régulièrement avec vous par voie électronique et par voie postale. Il est donc impératif de mettre à jour ces données via votre profil Ecole Directe ou en communiquant toutes modifications au secrétariat des élèves (contact@clg49stcharles.org ou au 02 41 22 11 40).

INFORMATIONS PRATIQUES

Le transport

S'adresser selon vos besoins : Soit à l'Agence Clientèle IRIGO
Soit auprès du Département de Maine et Loire

Site : <https://irigo.fr>
Site : <https://aleop.paysdelaloire.fr>

Bourse de collège (Département) et Demande d'aide financière (Commission solidarité du collège) :

Vous pouvez demander à bénéficier, pour votre enfant, d'une bourse de collège (informations données durant le mois de septembre) et/ou d'une aide financière (dossier à retirer sans RDV auprès de la secrétaire des élèves, du 21 août au 8 septembre, pendant les horaires d'ouvertures du collège).

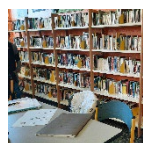
Centre de Documentation et d'Information

Le CDI est un espace dans lequel votre enfant vient lire ou travailler en autonomie à l'aide des documents mis à sa disposition. C'est également un lieu d'apprentissage géré par des professeurs documentalistes qui forment les élèves à l'Education aux Médias et à l'Information (EMI). Il permet un accès à la lecture et à la culture.



Qui s'en occupe ?

Deux professeurs documentalistes accueillent et guident les élèves dans leurs lectures et recherches.



A quel moment votre enfant peut-il y venir ?

Du lundi au vendredi de 9h à 16 h 50 et le mercredi matin.

En dehors des heures de cours (heures libres de son emploi du temps ou lors de l'absence d'un professeur), dans le cadre d'un cours avec son professeur, en accès libre le midi et aux récréations.



Quelles règles doit respecter votre enfant ?

Il doit respecter le contrat de vie collective du collège et la charte informatique. Le CDI à son propre règlement : respect du calme, rangement des documents et des chaises, usage des ordinateurs et consultation d'Internet après autorisation.



Quelles sont les ressources à sa disposition ?

De nombreux documents sont à sa disposition et sont empruntables de quelques jours à 3 semaines : ouvrages de fiction (romans, contes, albums, poésies, théâtre, bandes dessinées...), des journaux et des magazines, des ressources documentaires pour mener à bien des recherches, des documents relatifs à l'Orientation (et un logiciel d'aide à l'orientation), 12 ordinateurs (avec accès Internet) en accès après autorisation. Les élèves peuvent accéder à des ressources depuis chez eux grâce au catalogue en ligne.

Association Sportive

L'Association Sportive (AS) permet aux élèves volontaires de pratiquer gratuitement des activités physiques et sportives, en dehors des cours d'EPS obligatoires. Des professeurs d'E.P.S. organisent cette activité le mercredi après-midi et le midi.



Les activités encadrées du midi

Entraînement dans la salle de sport tous les midis avec une inscription obligatoire des élèves au début de chaque trimestre (Tennis de table, escalade, cirque, danse...).



Les activités du mercredi après-midi

Multisports :

Pratique et découverte de différents sports (hors compétition) de 13h à 15h les mercredis pour les 6^{ème} et les 5^{ème} (20 élèves maximum, inscription en septembre).

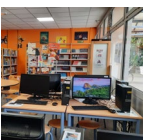
Escalade (pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) *Tous les groupes sont complets

Permettre aux élèves volontaires et motivés de se perfectionner. L'engagement se fait pour toute l'année scolaire et la participation aux compétitions est obligatoire. Matériel obligatoire : paire de chaussons d'escalade.

- 12h45 – 14h15 pour le groupe 1, le mercredi, élèves débutants de 5^{ème} (15 à 20 élèves).
- 12h20 – 13h30 pour le groupe 2 (2 midis dans la semaine).

Compétitions UGSEL :

Pour tous les élèves avec inscription ponctuelle possible en fonction des motivations des élèves (football, futsal, basket, tennis de table, badminton, cross, handball, course d'orientation...).



Organisation

- Un calendrier des compétitions est apposé sur des panneaux d'affichage pour les élèves.
- Le mercredi après-midi les élèves sont généralement convoqués à 13 h ; l'heure de retour varie en fonction du lieu de compétition.

AUMONERIE

L'aumônerie accueille tous ceux qui souhaitent découvrir la foi des chrétiens. Elle est ouverte à tous, baptisés ou non, catéchisés ou non. Chaque jeune du collège peut entrer pour discuter avec l'animatrice, prendre des informations ou consulter des documents. L'oratoire, situé au cœur du collège, est ouvert un midi par semaine à tous ceux qui veulent prier ou sont en recherche d'intériorité.

Elle répond aux demandes des jeunes qui désirent recevoir le sacrement du baptême, de la première communion et de la confirmation. Pendant l'Avent et le Carême, les jeunes peuvent participer à des célébrations et à des temps de réflexion et de partage.



Les 6^{ème}

Une heure de formation humaine est proposée à tous les 6èmes, celle-ci peut aussi être utilisée pour la catéchèse au choix des élèves et de leur famille. Au second semestre, il leur est proposé de faire leur profession de foi qu'ils ont mûri tout au long de l'année et qu'ils préparent lors d'une retraite de deux jours.



Les 5^{ème} et 4^{ème}

Un temps de catéchèse en petit groupe est proposé le matin, le midi ou le soir, en dehors de leur emploi du temps. Ils sont invités un vendredi par mois de 17 h à 20 h 30. Ces soirées sont parfois communes avec les jeunes des aumôneries du Doyenné. Chaque année, un camp de trois jours pendant les vacances d'hiver est aussi proposé.



Les 3^{ème}

Ils peuvent participer aux soirées 5^{ème} 4^{ème} en ayant des responsabilités (animer un jeu, encadrer une équipe...). Ceux qui le désirent peuvent se préparer au sacrement de la confirmation. Ils se rencontrent une fois par mois et vivent un week-end en abbaye. Un pèlerinage à LOURDES est proposé début juillet à tous les 3^{ème}.

Si vous parents, vous voulez accompagner une équipe ou participer ponctuellement à une activité, n'hésitez pas à contacter Louise CHAUCHEAU (02 41 22 11 40) : vous serez les bienvenus !

SUPPORTS NUMERIQUES

Les codes **EcoleDirecte** pour :

- Gérer sa **situation financière** (paiement en ligne, changement de RIB, ...)
- Le suivi de la **vie scolaire** (absences, retards, ...)
- Accéder aux **documents administratifs** (certificat de scolarité, bulletin, ...)

Les codes Educonnect pour

ENT = **e-lyco** = **its learning**

- Les **échanges** pédagogiques (EDT, messagerie, cahier de textes)
- Les échanges organisationnels (sortie de classe, de groupes de travail ...)

Les codes « Elève » et les codes « Responsable » ne donnent pas les mêmes accès. C'est pourquoi, il est important d'activer vos codes. Ceux-ci seront les mêmes pour toute la scolarité de votre (vos) enfant (s).

En cas de problème ou de perte vous pouvez envoyer un mail : ent@clg49stcharles.org ou ecoledirecte@clg49stcharles.org.

PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DU COLLEGE

Liens Famille - Collège

En cours d'année, vous serez invités au Collège pour une réunion par niveau en septembre (c'est une occasion pour connaître les professeurs de vos enfants) et une permanence (rencontre individuelle parents-professeurs). Les dates vous seront communiquées par circulaires remises à votre enfant. Une petite visite dans le cartable ou sur l'E.N.T est quelquefois souhaitable...

Tout au long de l'année vous pouvez rencontrer les professeurs ou les responsables du Collège, en demandant un rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de suivi scolaire ou de l'E.N.T.



Parents délégués de Classe

Les parents d'élèves du Collège Saint Charles sont représentés par les parents délégués de classe (2 titulaires et 2 suppléants par classe pour 1 an).



Leur rôle : Représenter les parents de la classe auprès du collège pour toutes les questions relatives à la vie scolaire, à la vie de classe et à la vie de l'établissement :

- Contacts avec les professeurs principaux
- Conseils de classe
- Conseils de discipline (selon les besoins)

Elections : Elles ont lieu, par classe, en début de chaque année scolaire lors des réunions par niveau.

Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'Etablissement donne un avis sur les orientations et toutes questions de portée générale relatives à la vie de l'Etablissement. Il veille à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif, conformément à l'article 4 des statuts de l'Enseignement Catholique. Il dégage les objectifs prioritaires et propose le choix des moyens pour les mettre en œuvre dans le respect des attributions spécifiques des divers responsables et des autres institutions (Tutelle, O.G.E.C., Groupe Maine, D.D.E.C.).



Dans la composition du Conseil d'Établissement, les parents sont représentés à raison d'un parent délégué par niveau, plus un pour la SEGPA et un pour l'ULIS.

Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique



L'O.G.E.C. a pour rôle principal de gérer le collège, en liaison avec la Tutelle et la Direction de l'Établissement. L'O.G.E.C. est une association dont les statuts prévoient que, pour en devenir membre, il faut demander à y adhérer par écrit sur un feuillet libre. L'Assemblée Générale aura lieu en janvier 2024.

Composition du bureau du Conseil d'Administration :

M.HOARAU : Président - M.HENNI : Vice-Président - Mme BATARD-MANDER : Secrétaire - M. AVELINE : Trésorier

Taxe d'apprentissage

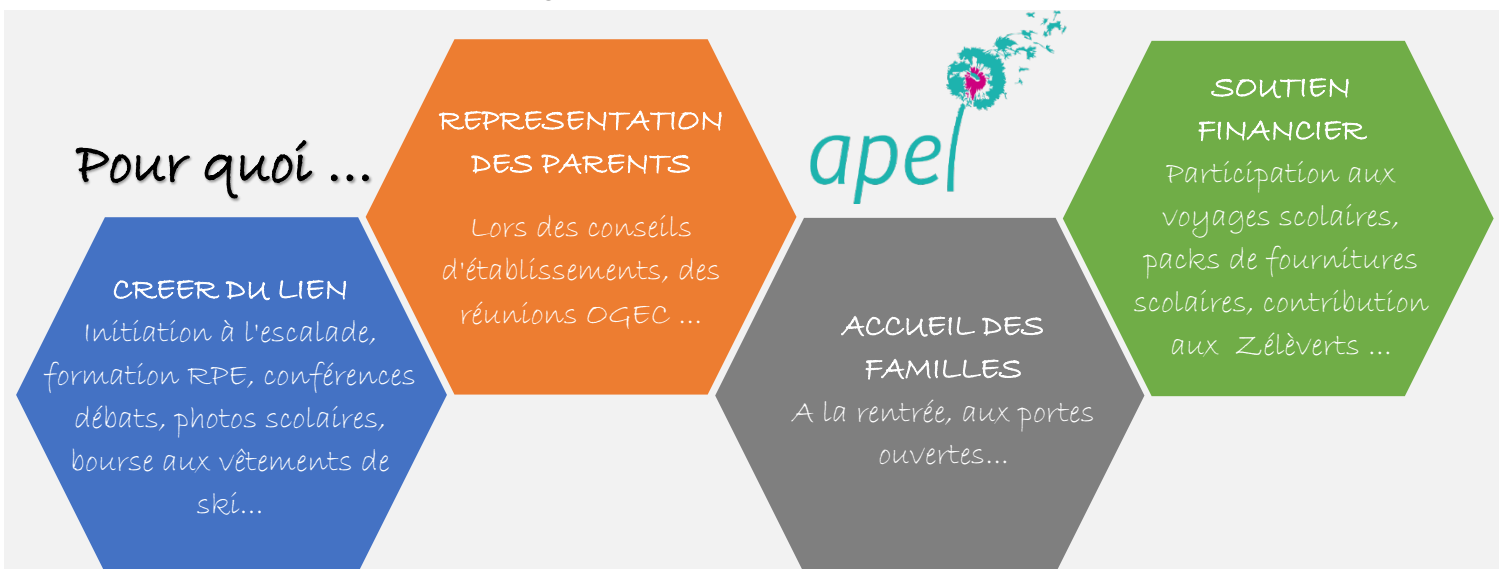
Nous vous signalons que le collège est habilité à percevoir cette taxe versée pour la formation des jeunes par toutes les entreprises. Nous remercions d'avance tous les parents qui pourraient nous aider :

- en intervenant auprès de leur Employeur afin de nous faire connaître,
- en affectant, en tant qu'Employeur, au collège Saint-Charles tout ou partie de leur contribution à la Taxe d'apprentissage sur la part des fonds HORS QUOTA.



Pour davantage de précisions, il vous est possible d'échanger avec le service comptabilité.

Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre



... Avec quels moyens ?



Rejoindre l'APÉL, c'est faire partie d'une équipe de parents bénévoles sympathiques et passer des moments conviviaux, trouver des idées d'actions à mener ... et surtout s'impliquer autrement dans la vie scolaire de son (ses) enfant(s)...

Alors venez nous rejoindre !

✉ apel@clg49stcharles.org